



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Jeudi 15 décembre 2022
A 18H00**

ETAIENT PRESENTS :

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON

Messieurs BEUNARD, SCAPPAZZONI, CAVOLI, MONS, URIOT, FANARA

Pouvoirs :

Mr MARTINERIE a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX
Mme MAUPILE a donné POUVOIR à Mr Patrice BEUNARD
Mr DE SAINT ROMAIN a donné POUVOIR à Mme Catherine CASSOT
Mr PUJOL a donné POUVOIR à Mme Claire MARESCOT
Mr DELEPAUX a donné POUVOIR à Mr Nicolas SOULIER

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mr DISSAUX, Directeur Culture.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

ETAIENT EXCUSES :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, MAUPILE
Messieurs BONNIN, DELEPAUX, DE SAINT ROMAIN, DAVID, MARTINERIE, SEGURA

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

Ordre du jour du Conseil d'Administration

Délibération n°01	Décisions Modificatives
Délibération n°02	Ouverture des crédits d'investissement exercice 2023
Délibération n°03	Régime des provisions
Délibération n°04	Remboursement de la subvention BRIDGE
Délibération n°05	Forfait mobilités durables

Délibération n°06	Convention de versement du montant des dons de billetterie entre la régie municipale Arcachon Expansion et le fonds de dotation culturel d'Arcachon
Délibération n°07	Demande de subvention au Conseil Départemental de Gironde
Délibération n°08	Demande de subvention au Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine
Délibération n°09	Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles
Délibération n°10	Partenariat culture
Délibération N°11	Tarifs du palais des congrès
Délibération N°12	Annulation salon des Antiquaires
Délibération n°13	Tarifs et inventaire Office de Tourisme
Délibération n°14	Remboursement service Réceptif

Les convocations et les délibérations ont été envoyées le 8/12/22 en version dématérialisée soit cinq jours francs avant le Conseil d'Administration conformément aux statuts d'Arcachon Expansion.

Le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.
 Bernard LUMMEAUX, 1^{ER} vice-président d'Arcachon Expansion ouvre la séance.
 Le compte-rendu du 4 octobre 2022 est adopté à l'unanimité. Pas de remarque.

DECISIONS MODIFICATIVES

Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Arcachon Expansion en date du 14 mars 2022 approuvant les budgets primitifs de l'exercice en cours,

Il est nécessaire aujourd'hui de procéder aux modifications de crédits des budgets ci-dessous telles que figurant dans les tableaux pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de l'activité de la Régie Arcachon Expansion :

BUDGET 720 PRINCIPAL - Décision modificative n°3

Section d'investissement s'équilibre à hauteur de

Section d'investissement			
Dépenses			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
20	2051	Concessions et droits similaires	1200 €
21	2181	Installations générales	- 1200 €
		TOTAL DEPENSES	0 €

La section de fonctionnement n'est pas modifiée

BUDGET 730 PALAIS DES CONGRES – Décision modificative n°3

Section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de

Section de fonctionnement			
Dépenses			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
011	604	Achats refacturés	146 000 €
	6061	Fournitures non stockables	3 000 €
	6132	Locations mobilières	6 000 €
	6156	Maintenance	3 500 €
	6228	Divers	6 500 €

		TOTAL DEPENSES	165 000 €
Recettes			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
70	706	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	136 000 €
70	7083	Locations	29 000 €
		TOTAL RECETTES	165 000 €

La section d'investissement n'est pas modifiée

BUDGET 750 CULTURE - Décision modificative n°1

Section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de

Section de fonctionnement			
Dépenses			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
012	6411	Salaires, appointement, CDI	51 850 €
		TOTAL DEPENSES	51 850 €
Recettes			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
64198		Autres remboursements	51 850 €
		TOTAL RECETTES	51 850 €

La section d'investissement n'est pas modifiée

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la délibération.

OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L. 1612-1, autorise à engager et à mandater, par anticipation du vote du budget, des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte tenu de la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services d'Arcachon Expansion et par budget jusqu'au vote du budget primitif 2023, une ouverture anticipée de crédits d'investissement est proposée au conseil d'administration.

Budget Principal :

Articles	Objets	Crédits votés 2022	Ouverture anticipée 2023 (25%)
		(BP, BS, DM)	
		Hors reports	
20	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILIES	10 700.00 €	2 675.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	150 111.41 €	37 527.85 €
	TOTAL	160 811.41 €	40 202.85 €

Le montant total des crédits à ouvrir pour le budget principal est de **40 202.85 €**. Les investissements sont votés au chapitre.

Budget Annexe Commercial Palais des Congrès

Articles	Objets	Crédits votés 2022 (BP, BS, DM)	Ouverture anticipée 2023 (25%)
		Hors reports	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	68 639.78 €	17 159.95 €
	TOTAL	68 639.78 €	17 159.95 €

Le montant total des crédits à ouvrir pour le budget Annexe Commercial Palais des Congrès 730 est de **17 159.95 €**. Les investissements sont votés au chapitre.

Budget Annexe Animations :

Articles	Objets	Crédits votés 2022 (BP, BS, DM)	Ouverture anticipée 2023 (25%)
		Hors reports	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 849.51 €	1 462.38 €
	TOTAL	5 849.51 €	1 462.38 €

Le montant total des crédits à ouvrir pour le budget Annexe Animations 740 est de **1 462.38 €**. Les investissements sont votés au chapitre.

Budget Annexe Culture

Articles	Objets	Crédits votés 2022 (BP, BS)	Ouverture anticipée 2023 (25%)
		Hors reports	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62 960.96 €	15 740.24 €
	TOTAL	62 960.96 €	15 740.24 €

Le montant total des crédits à ouvrir pour le budget Annexe Culture 750 est de **15 740.24 €**. Les investissements sont votés au chapitre.

Les investissements engagés et mandatés seront repris au budget primitif 2023.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la délibération

REGIME DES PROVISIONS M4

Budget 720

Compte d'imputation	Objet de la provision	Date de la constitution	Montant de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date utilisation	Montant utilisé	Solde
1532 Provisions pour pensions et obligations similaires	Provision retraite	01/01/2021	600.10 €	100.10 €			600.10 €
TOTAL			600.10 €	100.10 €			600.10 €

Budget 730

Compte d'imputation	Objet de la provision	Date de la constitution	Montant de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date utilisation	Montant utilisé	Solde
1532 Provisions pour pensions et obligations similaires	Provision retraite	01/01/2021	8310.18 €	410.18 €			8310.18 €
TOTAL			8310.18 €	410.18 €			8310.18 €

Budget 750

Compte d'imputation	Objet de la provision	Date de la constitution	Montant de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date utilisation	Montant utilisé	Solde
1532 Provisions pour pensions et obligations similaires	Provision retraite	01/01/2021	8730.00€	430.00 €			8730.00 €
TOTAL			8730.00 €	430.00 €			8730.00 €

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la délibération

REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION BRIDGE

L'association « Le FESTIVAL INTERNATIONAL DE BRIDGE DU BASSIN D'ARCACHON (FIBBA) », va être dissoute en fin d'année, il convient de procéder à l'annulation la subvention attribuée par Arcachon Expansion à hauteur de 5000 € versée en 2022.

Cette subvention fera l'objet d'un remboursement par l'association.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

FORFAIT MOBILITES DURABLES

Le forfait mobilités durables (FMD) est un nouveau dispositif financier de soutien aux salariés du secteur privé et agents de services publics pour leurs déplacements domicile-travail dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 100 jours par an,

Ce dispositif a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport durables que sont le vélo et l'autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail.

- Effectif à compter du 1er janvier 2023,

Le forfait mobilités durables est de 200 € par an

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

CONVENTION DE REVERSEMENT DU MONTANT DES DONS DE BILLETTERIE ENTRE LA REGIE MUNICIPALE ARCACHON EXPANSION ET LE FONDS DE DOTATION CULTUREL D'ARCACHON

Arcachon Expansion s'est vu mandaté par ses donateurs à verser au Fonds de Dotation Culturel d'Arcachon un montant total issu de la billetterie de :

- 221 € (Deux cent vingt et un euros)

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE GIRONDE

Afin de mener à bien en 2023 sa programmation et ses actions culturelles en lien avec ses missions de scène conventionnée d'intérêt national, le Théâtre Olympia souhaite être autorisé à demander des aides auprès des partenaires institutionnels, organismes artistiques ou autres partenaires privés.

Ces demandes d'aides sont relatives au projet artistique et culturel, notamment sur les points suivants :

- Diffusion de la Saison et du Festival Cadences
- Actions culturelles auprès des publics et établissements scolaires
- Médiation Culturelle
- Aide aux compagnies et à la création
- Développement et rayonnement des missions culturelles sur le Territoire.

Le Conseil Départemental de la Gironde est susceptible d'apporter une aide financière à Arcachon Expansion pour les projets précités.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE

Afin de mener à bien en 2023 sa programmation et ses actions culturelles en lien avec ses missions de scène conventionnée d'intérêt national, le Théâtre Olympia souhaite être autorisé à demander des aides auprès des partenaires institutionnels, organismes artistiques ou autres partenaires privés.

Ces demandes d'aides sont relatives au projet artistique et culturel, notamment sur les points suivants :

- Diffusion de la Saison et du Festival Cadences
- Actions culturelles auprès des publics et établissements scolaires

Le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine est susceptible d'apporter une aide financière à Arcachon Expansion pour la Diffusion de la Saison et le Festival Cadences.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Afin de mener à bien en 2023 sa programmation et ses actions culturelles en lien avec ses missions de scène conventionnée d'intérêt national, le Théâtre Olympia souhaite être autorisé à demander des aides auprès des partenaires institutionnels, organismes artistiques ou autres partenaires privés.

Ces demandes d'aides sont relatives au projet artistique et culturel, notamment sur les points suivants :

- Diffusion de la Saison et du Festival Cadences
- Actions culturelles auprès des publics et établissements scolaires
- Médiation Culturelle
- Aide aux compagnies et à la création
- Développement et rayonnement des missions culturelles sur le Territoire.

La Direction régionale des Affaires Culturelle est susceptible d'apporter une aide financière à Arcachon Expansion pour les projets précités.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

PARTENARIAT CULTURE

PARTENARIAT CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D'AQUITAINE - MALANDAIN BALLET DE BIARRITZ

Un partenariat avec le centre chorégraphique national d'Aquitaine, Malandain ballet de Biarritz a été conclu.

Une convention de partenariat est établie entre les deux parties à hauteur de 10 000 € HT.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

TARIFS PALAIS DES CONGRES

Conformément aux statuts d'Arcachon Expansion qui prévoient que le Conseil d'Administration « fixe les taux de redevances dus par les usagers »,

Les tarifs de diverses prestations, qui complètent ou modifient la grille de tarification du palais des congrès votée par délibération du 9 Juin 2022 et du 4 octobre 2022 sont proposés.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

ANNULATION SALON DES ANTIQUAIRES

Le salon des antiquaires 2022 devait se dérouler au Palais des Congrès.

Cet évènement a été annulé.

Des négociations ont été entamées pour trouver un accord avec le client.

- D'accorder un geste commercial en ne facturant pas comme prévu dans nos CGV la totalité du montant, mais d'accorder à ce client ARTEFAKT7 une remise gracieuse de 50% sur les frais engagés (uniquement sur les locations d'espaces exploités).
- De ne laisser à la charge du client que la somme de 11 760 € TTC soit 9 800 HT conformément au titre n°587 émis.
- D'annuler le titre 143 d'un montant de 21 258.60 € TTC soit 17 715.50 € HT

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

TARIFS INVENTAIRE DE L'OFFICE DE TOURISME

Il convient aujourd'hui de voter les tarifs appliqués par le Service Réceptif et l'Office de Tourisme.

- 1/ Visites et ateliers pour le projet habitants « Arcachon pour nous »
- 2/ Tarifs des produits boutique de l'office de tourisme
- 3/ Modification des tarifs de certains produits boutique de l'office de tourisme
- 4/ Etat et mouvements des stocks des produits boutique de l'office de tourisme

REMBOURSEMENT SERVICE RECEPТИF

La société VINCI ENERGIE a bénéficié d'un avoir le 10 septembre 2020 à la suite de l'annulation de leur dossier pour cause covid.

Comme précisé dans ce document l'avoir était valable 18 mois.

Une fois ce délai expiré, si aucune proposition de substitution ne convient au client, Arcachon Expansion se doit de procéder au remboursement de :

➤ 1882,50 €

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil d'administration est programmé le mardi 17 janvier 2023

Frédérique DUGENY
Directrice Générale d'Arcachon Expansion



Bernard LUMMEAUX
1^{er} Vice-Président de la Régie Arcachon Expansion



Nom	Fonction	Signature
FOULON Yves	Président	Excusé
LUMMEAUX Bernard	1 ^{er} Vice-Président	
SOULIER Nicolas	2 ^{eme} Vice-Président	
MARESCOT Claire	3 ^{eme} Vice-Présidente	
BEUNARD Patrice	ADMINISTRATEUR	
BONNIN Alexis	ADMINISTRATEUR	Excusé
CASSOT Catherine	ADMINISTRATEUR	

CAUSSARIEU Martine	ADMINISTRATEUR	
CAVOLI Pierre	ADMINISTRATEUR	
DUBROCA Monique	ADMINISTRATEUR	Excusée
LAFONTAINE Barbara	ADMINISTRATEUR	Excusée
SCAPPAZZONI Paul	ADMINISTRATEUR	
DELEPAUX Gilles	ADMINISTRATEUR	Excusé
PUJOL Patrick	ADMINISTRATEUR	Excusé
URIOT Jean-Marc	ADMINISTRATEUR	
DAVID Emmanuel	ADMINISTRATEUR	Excusé
MARTINERIE Laurent	ADMINISTRATEUR	Excusé
SAINT ROMAIN Régis de	ADMINISTRATEUR	Excusé
SEGURA Dany	ADMINISTRATEUR	Excusé
FOULON Nathalie	ADMINISTRATEUR	
MAUPILE Yvette	ADMINISTRATEUR	Excusée
MONS Olivier	ADMINISTRATEUR	
FANARA Bruno	ADMINISTRATEUR	